



Bourse aux Vêtements de Ski et Jouets

Règlement intérieur et Fonctionnement:

- **Droit de dépôt : 2,50€ par liste de 12 articles**
- **Une liste peut contenir un article au minimum et 12 articles au maximum.**
- **L'association retient 15% du montant total des articles vendus.**
- Sont acceptés en dépôt :
 - jouets complets et bien emballés pour éviter « la dispersion » ;
 - peluches dans un emballage transparent pour la propreté;
 - livres pour enfants ;
 - Vêtements de ski et chaussures pour adultes et enfants ;
 - Vêtements chauds utilisés pour les sports d'hiver ;
 - accessoires : écharpes, bonnets, gants, lunettes...
 - articles de puériculture, si possible avec la notice.
- L'association se réserve le droit de refuser des articles s'ils sont tâchés, abîmés, démodés, ou s'ils ne correspondent pas aux articles acceptés, cités ci-dessus : la qualité de la bourse est liée aux critères de tri.
- Merci de vous présenter le jour du dépôt avec la liste de vos articles à vendre, complétée en 2 exemplaires. La description de l'article doit être brève mais précise. Abréviations : ML (manches longues), MC (manches courtes), M3/4 (manches $\frac{3}{4}$), SM (sans manches), ens (ensemble)...
- Préparer vos étiquettes, qui seront complétées avec votre code par l'association lors du dépôt
- **Les articles invendus, ainsi que les gains, sont à retirer le dimanche de 11h à 12h.** Au delà de cet horaire, ils deviendront la propriété de l'association, et aucune restitution d'articles ou d'argent ne pourra être effectuée.
- Lors de la restitution des articles invendus, nous vous invitons à vérifier que le nombre d'articles vendus et/ou la somme versée correspondent bien à votre liste AVANT de quitter la salle. Aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.
- Les articles achetés peuvent être essayés sur place. Ils ne seront ni repris ni échangés après le règlement.
- **L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation ou sinistre.**

Merci pour votre compréhension !